

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 3 mai 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Isabelle Champmoreau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 3 mai 2023, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès, adopté **sept** délibérations du gouvernement, **14** arrêtés et examiné **40** dossiers d'étrangers.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relative au projet de loi du pays, arrêté par le gouvernement le 7 décembre 2022, portant suppression de la condition de nationalité prévue pour certains professionnels de santé et mettant en œuvre un dispositif temporaire dérogatoire aux conditions de diplôme applicables. Ce texte permet à des professionnels médicaux et paramédicaux, quel que soit le pays dans lequel leur diplôme a été obtenu, d'exercer dans une structure sanitaire et médico-sociale de Nouvelle-Calédonie.

Ce projet de délibération vise à encadrer les modalités de recrutement des professionnels de santé concernés. Il précise notamment les pièces justificatives à fournir pour les candidats et fixe la composition de la commission d'autorisation d'exercice (CAE) comme suit :

- le directeur de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC) ou son représentant ;
- deux représentants des ordres pour les professions ordinales (médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien) ou deux représentants désignés par la DASS-NC pour les professions d'infirmier et de masseur-kinésithérapeute ;
- un professionnel ou son suppléant désigné par le président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ou un formateur de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC) pour la profession d'infirmier.

Le texte prévoit que le gouvernement délivre par arrêté, une autorisation temporaire d'exercice aux candidats ayant fait l'objet d'un avis favorable de la CAE. La durée de cette autorisation ne peut s'étendre au-delà du 31 décembre 2026.

Délibérations du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris, pour **une** affaire.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **trois** affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal du travail de Nouméa, pour **deux** affaires.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la chambre disciplinaire du Conseil national de l'ordre des pharmaciens, pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-799/GNC du 12 avril 2023 portant attribution d'une allocation mensuelle d'accompagnement pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2023. Le montant de l'allocation a été révisé pour une étudiante.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé de quatre mois, la bourse d'encouragement à la recherche universitaire au titre de l'année 2023, pour une doctorante en biologie des organismes au sein de l'institut des sciences exactes et appliquées à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, soit du 1^{er} mai au 31 août 2023.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC). Il est arrêté comme suit :
 - pour la section de fonctionnement : 397 521 807 francs en recettes et 401 969 226 francs en dépenses ;
 - pour la section d'investissement : 32 060 963 francs en recettes et 22 182 939 francs en dépenses.Faisant apparaître un résultat annuel excédentaire de 5 430 605 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2023 de l'IFPSS.

Pour l'année 2023, les projets tels que l'ouverture de la formation « ambulancier » ou la poursuite des missions liées à la réserve sanitaire, sont envisagés.

Le budget primitif de l'exercice 2023 est ainsi arrêté à la somme de 633 455 015 francs, répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 443 281 621 francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 190 173 394 francs en recettes et 51 811 083 francs en dépenses.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 138 362 311 francs.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les règles de délivrance des documents issus du fichier cadastral.

Dans le cadre de ses missions, le service topographique de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) manipule au quotidien des informations personnelles et nominatives concernant les propriétaires fonciers de Nouvelle-Calédonie. Ces données sont enregistrées au sein du fichier cadastral. Afin de se mettre en conformité avec le cadre réglementaire devenu obsolète depuis la mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD), la DITTT a décidé, en lien avec le délégué de la protection des données de la collectivité, de revoir le contenu des documents délivrés.

La liste des informations diffusables au grand public et leur modalité d'accès ont ainsi été précisées. La communication d'extraits de plan cadastral est assurée par une application web <https://cadastre.gouv.nc> et par le service topographique de la DITTT.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la convention de mise à disposition de matériels de contrôles routiers au bénéfice de l'État.

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, la Nouvelle-Calédonie met à disposition des forces de l'ordre du matériel de contrôles routiers : six radars de contrôle de vitesse de type équipement de terrain embarqué/débarqué (ETED) et trois véhicules d'administration associés.

Les conditions de mise à disposition et d'entretien du matériel sont encadrées par une convention entre la Nouvelle-Calédonie et l'État, conclue pour une durée de cinq ans. Les services de l'État s'engagent ainsi à maintenir en condition opérationnelle (entretien, vérification et réparation) du matériel, en contrepartie d'une participation financière annuelle de la Nouvelle-Calédonie, plafonnée à trois millions de francs.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la levée d'une clause résolutoire sur un terrain situé à Pouébo, les deux propriétaires ayant divorcé en 2011.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a révisé le certificat de compétences essentielles de la Nouvelle-Calédonie (CCE).

Créé en 2014 et destiné aux adultes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, le CCE a été révisé une première fois en 2017. Il fait l'objet d'une nouvelle évolution qui vise à élargir son accès aux personnes déjà en emploi ainsi qu'aux demandeurs d'emploi et actualise la définition des douze compétences jugées nécessaires pour s'intégrer professionnellement.

D'autre part, la nouvelle version du CCE permet de valider chaque compétence indépendamment et non plus par domaine. Elle redéfinit également les modalités d'évaluation des candidats et les conditions d'habilitation des organismes qui souhaitent proposer ce dispositif d'évaluation et de certification.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré trois nouvelles certifications professionnelles au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) après avis favorable de la commission consultative de la certification professionnelle (CCCP). Il s'agit des certifications suivantes :

- titre professionnel responsable de petite et moyenne structure – Niveau 5, délivrée par le ministère du travail (pour une formation proposée par la CCI) ;
- concepteur réalisateur en communication – Niveau 6, délivrée par Marcorel (pour une formation proposée par l'École du design) ;
- conseiller multi-canal de clientèle particuliers en banque assurance – Niveau 6, délivrée par Excélia, appartenant au réseau CCI France (pour une formation proposée par la CCI).

Ces diplômes seront donc préparés par la voie de la formation professionnelle (en alternance ou en formation continue) mais seront également accessibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a créé une certification professionnelle de médiateur numérique, de niveau 4. Elle est accessible via un parcours continu ou discontinu de formation préparant à l'examen ou par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Elle est destinée aux personnes assurant l'accueil dans les espaces publics numériques, avec pour objectif le développement du dispositif « case numérique® » et la mise en œuvre de la politique générale du gouvernement en matière numérique : dématérialisation des services publics, simplification administrative, lutte contre la fracture numérique et prévention des violences numériques.

De plus, ce nouveau diplôme offre une alternative au Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité techniques de l'information et de la communication (BPJEPS TIC), abrogé par l'Etat fin 2022. Il vise ainsi à faire monter en compétences les personnes concernées et à valoriser ce nouveau métier, tout en harmonisant les pratiques et la qualité de l'accompagnement dans l'utilisation des nouvelles technologies auprès des différents publics.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a créé une certification professionnelle d'assistant médico-socio-administratif de niveau 4. Elle vise à couvrir le besoin important constaté, tant dans le secteur public (hôpitaux et dispensaires notamment) que dans le secteur privé (cabinets libéraux et laboratoires).

Elle est accessible via un parcours continu ou discontinu de formation préparant à l'examen ou par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC). Il est arrêté comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 79 318 213 francs en recettes et 79 771 370 francs en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 2 916 809 francs en recettes et 3 010 571 francs en dépenses.

Faisant apparaître un résultat annuel déficitaire de 546 919 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif avec reprise des résultats de l'exercice 2023 du CREIPAC. Il est arrêté à la somme de 133 000 183 francs répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 114 009 846 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 18 990 337 francs en recettes et 14 473 390 francs en dépenses.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 4 516 947 francs.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **22** demandes de titre de séjour. Il a accordé **trois** autorisations de travail et **15** renouvellements d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.